

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1984)
Heft: 738

Artikel: Architectes entre deux chaises
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1017057>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

sculpté est reniée au profit d'une symétrie circulaire ou orthogonale qui se prétend héritière de Palladio. La forme et l'enveloppe extérieure sont jugées prioritaires sur la prise en compte des besoins des utilisateurs. Architecture d'orgueil qui retrouve, naturellement en quelque sorte, les lourdeurs impériales et les arcs de triomphe. Architecture qui n'est plus inventive, à la recherche, même modestement, du neuf, mais architecture, partiellement, historique; non plus novatrice, mais néo-quelque chose, c'est-à-dire, finalement, rétro, regardant en arrière.

Un Chirico, dans ses tableaux, nous libérait, par humour objectif, de la pesanteur romaine. Mais du Chirico en dur, c'est l'étouffement!

S'il ne s'agissait que de querelles de goût et d'écoles...

Mais la prédominance de la forme sur le «au service de...» a une portée idéologique. Il y a quelque chose de libéricide à vouloir réduire dans un cercle donnant sur une cour encolonnée l'environnement des adolescents. Et j'appelle libéricide la prédominance de l'idée ou de la forme sur les besoins vécus.

En raisons de son contenu idéologique latent, à cette architecture-là, on ne peut, si l'on est réformiste, que signifier son refus. **A. G.**

ANNEXE

Architectes entre deux chaises

L'architecture est-elle encore ce qu'elle était? Le moins qu'on puisse dire est qu'il y a des doutes à ce sujet. Les dépaysements estivaux permettront peut-être des retours critiques, lieux de vie regardés d'un œil neuf.

Les architectes eux-mêmes, dont la responsabilité dans l'environnement construit n'est pas toujours appréciée comme il conviendrait, se posent, eux aussi des questions...

Voyez par exemple, deux réactions tout à fait significatives, composantes antagonistes d'un climat, pierres de touche pour un débat qui n'est pas prêt de se clore et que nous vous livrons sans plus de commentaires.

D'une part la fermeture sur les compétences corporatistes et d'autre part l'ouverture sur la rencontre avec les «usagers». Respectivement le texte intitulé «déclaration des droits de l'architecte dans le canton de Vaud» (13.3.1984) et l'éditorial, signé de l'architecte lausannois François Neyroud, dans la revue «Ingénieurs et architectes» (janvier 1984) et titré «Des méfaits de la crainte en architecture».

I. Les «droits de l'architecte vaudois»:

1. *L'architecte contribue à enrichir le patrimoine architectural local avec des bâtiments qui se réfèrent à la culture architecturale contemporaine et à l'enseignement des maîtres du mouvement moderne. Il joue le rôle d'un protagoniste culturel.*

2. *L'architecte a le droit de présenter et de faire admettre des alternatives meilleures aux projets conventionnellement réglementaires, par le recours à un jury de professionnels des arts figuratifs et de l'architecture. Celui-ci octroie des permis spéciaux de cas en cas dans les mêmes délais que ceux de la procédure normale et à condition que cette démarche ne soit pas le prétexte à l'augmentation du rapport lucratif.*

3. *L'architecte ne peut voir l'un de ses projets censuré sur le plan de l'aspect visuel que par des citoyens disposant d'une formation équivalente à la sienne dans les arts figuratifs contemporains.*

4. *L'architecte a pour mission d'assurer des prestations de nature créatrice et une constante évolu-*

tion de l'œuvre jusqu'à l'achèvement de celle-ci afin de lui assurer la meilleure cohérence plastique. A cet effet, il pondère, arbitre et diminue éventuellement les influences des normes et des règlements qui nuiraient à ces fins.

En vertu des précédents principes, les architectes soussignés demandent une révision de l'ensemble du droit et adhèrent à la présente déclaration, afin de rendre possible l'accomplissement de ces points de déontologie.

II. Pour un dialogue avec les usagers (réflexion après différents échecs de plans urbanistiques à Lausanne). François Neyroud:

(...) La crainte surgit partout: les maîtres de l'ouvrage craignent de ne pouvoir mener à chef leurs projets, les architectes redoutent d'être renvoyés à leurs dossiers par l'autorité qui, elle, se méfie de l'opinion publique.

Il faut briser cet enchaînement. Comment? Peut-être en rêvant d'une autorité forte, convaincante, persuasive, voire dictatoriale; ce ne me semble guère possible — fort heureusement; en Mai 68, on prônait l'imagination au pouvoir, rappelez-vous! Alors, je me tourne vers mes confrères: à l'instar de certains médecins, pourquoi pas des architectes aux pieds nus descendant dans la rue pour expliquer leur art, tenter dans un processus de participation ouverte enfin mis en pratique, d'imaginer avec le public une ville pour l'avenir? Thucydide fustigeait déjà l'intérêt qui mène le monde, au détriment de la morale; Saint-Exupéry recommandait: «Faites-leur bâtir ensemble une cathédrale: ils s'aimeront.»

Si les architectes, les autorités et les promoteurs veulent qu'il soit possible à nouveau de se pencher sur un projet un peu important sans s'exposer, ipso facto, aux «opposants institutionnels», ils me paraissent avoir intérêt à démontrer davantage d'humilité et d'imagination, toutes qualités qu'ils possèdent abondamment, j'en suis convaincu.